



Monsieur le Président du CTSD,

Le 5 mai 2015, vous avez convoqué les membres du CTSD de Haute Normandie pour les informer des travaux en cours dans le cadre de la mise en place de la DIRECCTE de Normandie « fusionnée » au 1 janvier 2016.

Les éléments joints à la convocation sont insuffisants pour permettre une réelle information de la représentation du personnel concernant le projet et ses modalités concrètes d'application.

Les diagnostics territoriaux n'apportent aucun élément quant à l'avenir de nos services si ce n'est la démonstration de l'effondrement de nos effectifs d'ici 2022 largement évoqué et dénoncé par nos organisations syndicales depuis plusieurs années et jusqu'ici nié par les directions successives.

Au vu du calendrier et des documents et projets devant être produits pour le 15 juin 2015 au Préfet Préfigurateur, il est évidemment impensable qu'aucun « schéma d'organisation cible à court terme puis à moyen terme incluant les relations fonctionnelles UR/UT (DDI) et le niveau d'exercice des compétences de la DIRECCTE » n'ait été élaboré et ne puisse en conséquence nous être présenté.

Aussi, nos organisations syndicales ne participeront pas, à la réunion à laquelle vous nous avez convoqués ce jour dans le cadre d'un simulacre de dialogue social.

En conséquence, nous vous demandons de convoquer un nouveau CTSD, commun avec celui de Basse Normandie, après avoir fait parvenir à ses membres la version actuelle du projet de document écrit qui sera remis au Préfet Préfigurateur. Cette réunion devra avoir lieu avant la transmission de ce document au Préfet préfigurateur.

Nous vous rappelons par ailleurs que nous sommes toujours dans l'attente d'une réunion de CTSD ayant notamment pour objet l'adoption du règlement intérieur de l'instance (pour lesquels nous vous avons fait part de propositions de modification) et la communication de documents préalablement demandés, pour lesquels vous vous étiez engagés à nous les fournir (les bilans sociaux, les tableaux de primes, les documents budgétaires 2014 et 2015, les textes de lois régissant le CTSD).

Les représentants CGT – FO – SNU – SUD au CTSD de Haute-Normandie.